



AFFICHÉ
LE 03.10.4/2026.

2026/.....
Parafe

DELIBERATION N°08

OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Entendu l'exposé de Madame la maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

Vu le décret n°2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonctions des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton ;

Considérant que les indemnités sont versées uniquement aux d'adjoints et conseillers municipaux ayant reçu délégation ;

Considérant que la Commune d'Ozoir-la-Ferrière est le siège des bureaux centralisateurs du canton et qu'à ce titre elle peut bénéficier d'une majoration des indemnités de base de 15% ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes en exercice ;

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit à 90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que Madame le maire a adressé une demande pour que le taux de cette indemnité soit inférieur,

Considérant que l'application de majorations aux indemnités de fonction doit faire l'objet d'un vote distinct de celui de la fixation de leur montant initial ;

Considérant que ces deux votes peuvent intervenir au cours de la même séance ;

Considérant l'obligation d'annexer à la présente délibération un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus municipaux ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20260329-DELIB_08_26

2026/.....
Parafe

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE de fixer comme suit, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués comme suit :

- ✓ Maire : 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- ✓ Adjoints : 29.19 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- ✓ Conseillers municipaux délégués : 9.24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

DECIDE PAR VOTE DISTINCT, compte tenu que la commune est classée siège d'un bureau centralisateur de canton, que les indemnités octroyées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués sont majorées de 15%, conformément à l'annexe jointe.

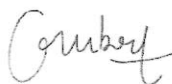
PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- **29 Voix Pour** : Madame Laëtizia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Monsieur Thierry CLEMENT, Monsieur Eric SICARD, Madame Fatiha BORROS, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL, Madame Audrey DAMMAN.
- **6 Abstentions** : Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Madame Nadia FRANCOIS, Monsieur Dov COHEN, Madame Laura ANTUNES RITO,

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 mars 2026

La secrétaire de séance,
Louise GUIBERT.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 mars 2026

La Maire,
Laëtizia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com



DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

AFFICHÉ
LE 03.04.2026.

2026/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	33
Absents :	2
Pouvoirs :	2
Votants :	35

Convoqués le : 23 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-neuf mars à neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous les présidences de Monsieur Jean-Paul CHONION, respectivement doyen d'âge et maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Monsieur Thierry CLEMENT, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Madame Nadia FRANCOIS, Monsieur Dov COHEN, Madame Laura ANTUNES RITO, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL, Madame Audrey DAMMAN.

ABSENTS : Monsieur Eric SICARD, Madame Fatiha BORROS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Eric SICARD	à	Madame Isabelle PITSCH
Madame Fatiha BORROS	à	Monsieur Adrien PAIRON

Monsieur Jean-Paul CHONION, doyen d'âge déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Louise GUIBERT, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20260329-DEL IB_01_26